

## **REGLEMENT CONCOURS DE DESSIN**

Dans le cadre des fêtes de fin d'année qui approchent, la Bibliothèque de Saint Barthélemy de Vals organise un concours de dessin, pour les enfants et les adolescents de la commune.

### **ARTICLE 1 : Objet.**

Ce concours de dessin a pour thème « Dessine ton plus beau Noël ! ».

L'objectif pour les participants est d'illustrer par un dessin leur plus beau Noël.

### **ARTICLE 2 : Modalités de participation.**

Le concours de dessin est ouvert aux enfants et adolescents âgés entre 3 et 18 ans, habitant les communes de Saint Barthélemy de Vals et Villeneuve de Vals.

Le concours sera divisé en 3 catégories, dont voici le détail :

- Catégorie 1 : 3 à 5 ans
- Catégorie 2 : 6 à 9 ans
- Catégorie 3 : 10 ans et +.

La participation est libre et gratuite. Les participants peuvent utiliser toutes les techniques manuelles existantes. Les éléments suivants devront obligatoirement figurés au dos du dessin :

- Prénom et Nom de l'enfant,
- Âge,
- Numéro de téléphone du représentant légal.

Le concours se déroule du 16 Novembre au 16 Décembre 2020. Les dessins devront être déposés AVANT LE 16 Décembre 2020, dans la boîte aux lettres de la Mairie de Saint Barthélémy de Vals.

### **ARTICLE 3 : Sélection des lauréats et remise des prix.**

Pour chaque catégorie définie ci-dessus, un lauréat sera sélectionné par le jury, composé de la Présidente et des Bénévoles de la Bibliothèque. Le jury est souverain, aucune réclamation ne sera possible.

Des récompenses seront remises aux lauréats. Ils ne pourront donner lieu à aucun échange.

Date de remise des prix : A définir, selon le confinement et les annonces gouvernementales.

Les participants seront contactés pour en être informés.

Tous les dessins des participants seront exposés à la Bibliothèque et pourront être publiés sur la page Facebook de la Bibliothèque pour une durée illimitée, sans qu'il soit demandé des droits d'auteurs aux participants.

### **ARTICLE 4 : Acceptation du règlement.**

Les représentants légaux des enfants participant au concours sont censés avoir pris connaissance du règlement et en acceptent toutes les clauses sans exception.

Fait pour valoir ce que de droit, le 16/11/20 à Saint Barthélemy de Vals.